



Au fil de la Rance

La feuille de Rance Environnement

Juin 2006

Le temps fort de ce trimestre a été la **conférence de Nicolas Hulot**.

Sa conviction, c'est que les menaces écologiques sont une formidable **opportunité pour l'humanité**, car, chacun de nous va être obligé de prendre en mains collectivement l'avenir de l'humanité, pour ne pas laisser le temps lui dicter les mutations violentes qui vont inévitablement arriver.

Personnellement, j'aimerais dire que c'est aussi une formidable **leçon d'humanité** qu'il nous donne et je l'en remercie chaleureusement.

Ce temps fort, nous avons voulu en garder la mémoire par un numéro spécial de notre : « Au fil de la Rance ». Je vous en souhaite une bonne lecture.

Mais, regardons à nos pieds, *au fil de la Rance*.

allons-nous laisser le temps nous dicter l'avenir de notre estuaire ?

Comme vous le savez, le contrat de baie est arrivé à expiration en décembre 2005.

Il nous avait donné l'espoir d'« une Rance belle et propre, permettant de se promener, de se baigner sur des plages sablonneuses, de naviguer, de pêcher, ». Ce sont les titres que l'on voyait dans la presse, lors du lancement du contrat de baie.

Parmi ces objectifs, celui de la propreté est plutôt atteint, il a progressé et il continue de progresser.

En revanche, il est indiscutable que l'objectif de beauté qui était très fortement conditionné au succès du désenvasement, n'est pas atteint. Les opérations de désenvasement en sont restées au stade expérimental. Et, il ne semble plus avoir de volonté d'aller au-delà.

Dans ces conditions, **quel avenir, pour la Rance ?**

Allons-nous assister passivement à sa poldérisation ?

Allons-nous laisser le temps décider pour nous ?

C'est cette crainte qui avait motivé le questionnaire que nous vous avons adressé en octobre dernier. Et, votre réponse a été très claire. Vous ne vous résignez pas à laisser la Rance se poldériser.

La question qui se pose maintenant est la suivante: comment relancer un programme de restauration de la Rance qui soit pérenne et qui n'en reste pas au stade expérimental ?

Après avoir réfléchi à cette question avec la FAUR (Fédération des Associations et des Usagers de la Rance), **nous allons lancer**, avec toutes les associations implantées en bord de Rance qui voudront bien se joindre à nous, **une réflexion portant sur la question :**

QUEL PAYSAGE VEUT-ON POUR LA RANCE ?

Il nous semble, en effet, que la relance d'un programme pérenne de restauration de la Rance ne pourra pas se faire sans qu'**une vision claire du paysage futur de la Rance soit partagée par tous les acteurs**.

Or, aujourd'hui, il n'est pas certain que nous ayons tous la même vision et le même objectif.

Peut-être, d'ailleurs, est-ce une des causes de l'échec du désenvasement.

Concrètement, nous prévoyons de mettre en place les groupes de réflexion à la rentrée, pour une durée volontairement limitée de 3 à 4 mois. **Nous vous invitons à y participer**. Il est important que toutes les opinions soient représentées et confrontées. Contactez-moi dès maintenant sans attendre la fin des vacances.

Germaine Guillou

Compte-rendu de la réunion avec Eau et rivières de Bretagne concernant la Consultation Nationale sur l' eau.

Des membres de l' Association ont assisté à une réunion avec Eau et Rivières le jeudi 22 juin à St Malo. (Consultation sur l'eau et Directive Cadre Européenne sur l'eau)

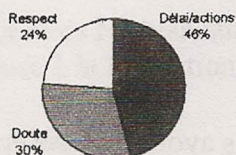
Le constat est très alarmiste (contrairement à ce qu'on lit dans certains médias...) et l'amélioration de la situation semble difficile à atteindre pour 2015 ! Malgré les efforts d'information réalisés sur cette consultation, les résultats obtenus montrent clairement que le dispositif mis en place pour avertir le public n'a pas été efficace, seul 0.17% de la population du territoire breton a répondu positivement à la consultation.

Les politiques actuelles permettent-elles d'atteindre le bon état en 2015 ?

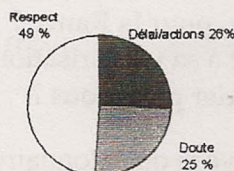
De manière très résumée, il apparaissait ainsi qu'environ un cours d'eau sur deux, un plan d'eau sur quatre, une masse d'eau souterraine sur deux et une masse d'eau littorale sur deux devraient faire l'objet d'actions complémentaires ou de politiques alternatives pour espérer atteindre le bon état en 2015 (classement « délais/actions supplémentaires » dans les graphiques ci-dessous). En outre, dans un cinquième à un tiers des cas, le manque de données n'a pas permis de répondre précisément à cette question. Les masses d'eau correspondantes ont été classées dans la catégorie « doute ».

Principaux résultats

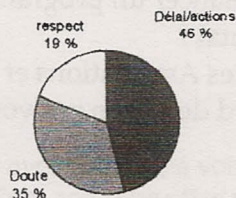
Cours d'eau



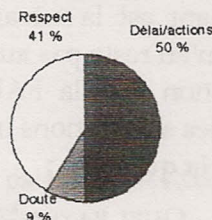
Plans d'eau



Littoral



Eaux souterraines



Les principaux paramètres empêchant l'atteinte du bon état ont été identifiés ; il s'agit :

- des altérations morphologiques des cours d'eau (recalibrage, seuils...);
- des macropolluants, notamment le phosphore ;
- des nitrates ;
- des pesticides ;
- des autres micropolluants ;
- des prélèvements excessifs dans les cours d'eau.

Qu'est-ce que la HQE ? (Haute Qualité Environnementale)

La démarche HQE est une association reconnue d'utilité publique par le décret du 5 janvier 2004. Qui regroupe les acteurs du bâtiment dans le but de développer la **qualité environnementale des bâtiments** de manière concertée selon trois exigences complémentaires : maîtrise des impacts du bâtiment sur l'environnement extérieur, création d'un environnement confortable et sain pour ses utilisateurs, préservation des ressources naturelles en optimisant leur usage.

Cette démarche repose sur des règles de bon sens et des exigences présentées sous la forme de 14 cibles à respecter durant toute la vie du bâtiment, de sa conception à sa déconstruction.

En Bretagne 4 projets ont déjà vu le jour.

* Dans le 22, la base nautique de Créharer avec, entre autres la récupération des eaux de pluie pour le nettoyage des bateaux (cible 5 gestion de l'eau) et la ventilation naturelle pour leur séchage dans le hangar (cible 4 gestion de l'énergie).

* Dans le 29, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Brest avec plus particulièrement un parking enterré de 60 places, la récupération de pierres de déconstruction (cible 1) et un confort acoustique (cible 9).

* Dans le 35, résidence Belle-Île à Mordelles de 42 logements avec un transport limité, création d'un jardin intérieur (cible 1 relation harmonieuse du bâtiment dans son environnement immédiat), local poubelle adapté au tri sélectif (cible 6).

* Dans le 56, l'école Nicolas Hulot et l'utilisation d'une VMC double flux avec récupération de chaleur : 60 % de

calories réutilisées (cible 4), vigilance de l'équipe sur un chantier proche d'animaux (cible 6), le tout dans un bâtiment semi-enterré avec présence de panneaux de bois (cible 1).

Afin de garantir l'application du concept et les résultats, l'association HQE a, dès 1997, engagé une démarche de normalisation et de certification. C'est le bâtiment dans sa globalité qui est certifié. La convention a été signée avec Afnor, Qualitel et Cequami. Elle concerne le tertiaire et l'habitat collectif. Des normes de certification pour la construction individuelle sont en cours et devraient bientôt être disponibles.

Sur le plan des coûts, cette démarche est fondée sur un raisonnement en « coût global », notion essentielle qui permet de considérer le bâtiment dans sa durée (coûts d'investissement + coûts d'exploitation + coûts différés + coûts évités), en incluant les coûts externes (santé, nature,...). Le surcoût à prévoir est de l'ordre de 4 à 15% mais avec 30 à 40 % d'énergie économisée.

L'ADEME est partie prenante dans ces projets et pour toute information complémentaire il convient de consulter votre espace info énergie.

Il existe aussi un guide pour la Qualité Environnementale édité par Envirobat Bretagne.

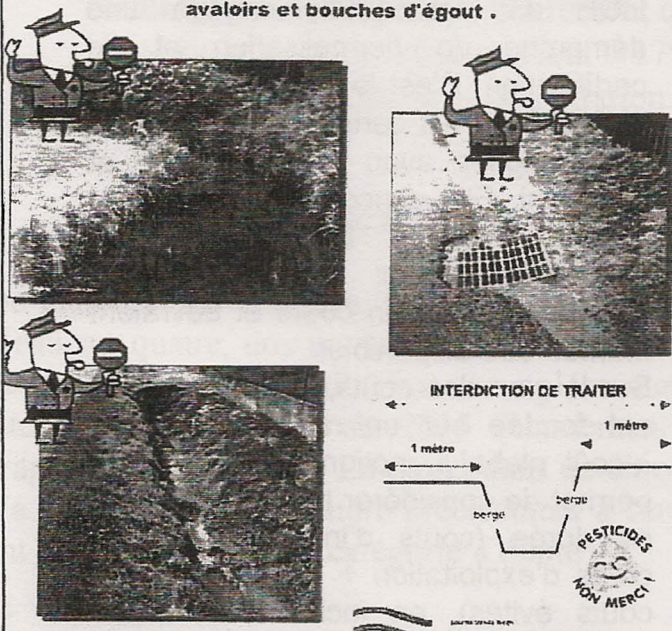
A Pleudihen, nous avons suggéré, dans l'enquête publique, que la construction du village du cheval à la Touche Porée, respecte cette démarche.

Quelques sigles :

- A.D.E.M.E. (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie).
- Envirobat regroupe les acteurs de la construction.
- C.S.T.B. (Centre scientifique et technique du bâtiment)
- EnR (Energies Renouvelables)
- P.A.D.D. (Projet d'aménagement et de développement durable).

ATTENTION
RESPECTONS LES DISTANCES !

Par arrêté préfectoral*,
il est interdit d'appliquer tout pesticide (désherbant,
insecticide, fongicide...) à moins d'1 mètre de la berge de
tout cours d'eau, canal, fossé (même à sec) ou point d'eau
Aucun épandage ne doit être réalisé sur les caniveaux
avaloirs et bouches d'égout .



INTERDICTION DE TRAITER

1 mètre 1 mètre

berge berge

PESTICIDES
NON MERCI

Eau & Rivières

*Arrêté préfectoral du 4 avril 2005 pour l'Ille-et-Vilaine, les Côtes d'Armor et le Morbihan
Arrêté préfectoral du 7 avril 2005 pour le Finistère

TRAVAUX DE BRICOLAGE TONTE DES PELOUSES

L'arrêté préfectoral du 27.02.1990 est toujours en vigueur, nous vous rappelons qu'il doit être respecté.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils pouvant causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuses, tronçonneuses ou perceuses ne peuvent être effectués que :

les jours ouvrables:

de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 19 h 30

les samedis :

de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00

les dimanches et jours fériés :

de 10 h 00 à 12 h 00

Dons,

Au cours de la Conférence avec Nicolas Hulot, nous avons recueilli en dons la somme de 1042,32€. Cette somme a été transmise à la Fondation Nicolas Hulot.

Vie associative,

Notre association sera présente les 9 et 10 septembre prochains aux journées portes ouvertes des Associations de la CODI.

Amis adhérents,

A ce jour, vous êtes 72 à nous avoir renouvelé votre confiance par le paiement de votre cotisation 2006. Nous vous en remercions. Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, il n'est pas trop tard.

Cotisation individuelle : 8,5 €

Cotisation familiale : 13€

Amis lecteurs,

Si vous approuvez nos actions, rejoignez nous, que ce soit pour vous impliquer dans nos actions, nous aider, nous soutenir ou simplement nous encourager.

RANCE - ENVIRONNEMENT
Association loi 1901

email : rancenvironnement@hotmail.com
germaineguillou@wanadoo.fr

Correspondances

Marie Briand
La ville Abel 22 690 Pleudihen sur Rance

Germaine Guillou
Mordreuc 6 rue des Terre Neuvas
22 690 Pleudihen sur Rance